

## **U LEVANTE**

Association agréée de protection de l'environnement

**Communiqué 10 juin 2005**

### **Incinérateur de Venacu / Ordures ménagères /dioxines**

#### **Le Centre Corse produit un triste bilan**

En 1987, la première unité d'incinération des ordures ménagères était construite au col de Bellegranaghje, commune de Venacu. Après moult mises en demeure, pour non respect des règlements protégeant l'environnement, l'incinérateur, cassé, a été détruit. Sur le même site, une nouvelle unité est reconstruite en 1996. Elle démarre en 1999. Les deux fois, lors des enquêtes publiques préliminaires, U Levante a émis un avis défavorable pour pollution évidente. Avis non retenu : les deux fois, les responsables communaux, préfectoraux et les commissaires enquêteurs permettent la construction.

Mais les faits sont têtus. Les fours ont toujours dysfonctionné, l'entretien a toujours été déficient, la pollution a toujours été omniprésente. En 1999, l'Etat et le premier syndicat d'exploitation (SIREHCC) ont d'ailleurs été condamnés pour ces faits. Cette condamnation fait suite à une plainte de U Levante déposée dès 1990, soit neuf ans plus tôt !

Fin 2004, les deux nouveaux inspecteurs de la DRIRE épinglent le nouvel exploitant à savoir la Communauté de communes du Centre Corse. Début 2005, la DRIRE exige que soient révélés les taux de dioxine produites...Les quantités sont si importantes et les dysfonctionnements si graves que l'arrêt de l'incinérateur doit être immédiat. Il ne peut être différé fin 2005 comme annoncé dans la presse locale.

Dès mars 2005, la communauté de communes du Boziu a lancé un appel d'offres pour acheminement de ses déchets au centre d'enfouissement technique de Tallò. Que fera Corti ?

Le bilan des choix effectués depuis dix-huit ans est particulièrement mauvais. Bilan économique tout d'abord puisque la construction à Venacu de deux unités d'incinération successives aura doublé la note de la communauté de communes du centre Corse et de ses contribuables. Mais également bilans social et environnemental déplorables puisque les rejets, très toxiques, de ces deux usines ont répandu de très grandes quantités de polluants sur le sol et dans l'atmosphère.

Les conséquences de la présence de tous ces polluants dans l'air et dans le sol, dénoncée depuis longtemps par les écologistes, est dorénavant reconnue par toute la communauté médicale, comme en témoigne le Quotidien du Médecin de juin 2005.

*Extraits : Les enfants sont les premières victimes des pollutions environnementales, qu'elles concernent l'eau, l'air ou les déchets. Plus de 20 % des maladies sont liées à l'environnement selon l'OMS, et 90 % des décès dus à ces pathologies touchent des enfants en bas âge. Le lien entre la pollution, en particulier atmosphérique, et la santé de l'enfant est un chapitre en plein développement et une réalité que personne ne peut contester aujourd'hui... La prévalence de l'asthme et de l'allergie a doublé en 20 ans en Europe... C'est pourquoi les analyses des données les plus récentes conduisent à incriminer de plus en plus la pollution atmosphérique parmi les facteurs de risque de maladie respiratoire chez l'enfant. Les pollutions à responsabilité dominante sont l'ozone, les particules fines, le plomb, le dioxyde de soufre, le monoxyde de carbone et l'oxyde d'azote... La voie prépondérante de contamination est la voie inhalée, sauf pour la dioxine qui transite par la voie alimentaire... Les effets néfastes concernent également les systèmes cardio-vasculaire, neuro-développemental et immunologique.*